

Accord cadre des musées de la ville de Paris, pour la conservation – restauration de peintures anciennes et modernes entre 2016 et 2020. Musées concernés :

- Musée du petit palais,
- Musée d'art moderne,
- Musée Carnavalet,
- Musée de la vie romantique,
- Maison de Victor Hugo,
- Palais Galliera,
- Maison de Balzac,
- Musée Antoine Bourdelle,
- Musée Zadkine,
- Musée Zadkine atelier,
- Ateliers des musées de la ville de paris,
- Ateliers Servan du palais Galliera,
- Dépôt lapidaire de Bercy,
- Réserves mutualisées à Paris,
- Saint-Denis et Villeron,
- Les Catacombes de Paris,
- Musée Cernuschi,
- Musée Cognacq-Jay,
- Crypte archéologique de notre-dame,
- Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Libération, musée Jean Moulin.